



EN BREF



# RDC : LES RÉFORMES ÉLECTORALES ET LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

Photo : ONU Femmes/Adriana Borra

## SOMMAIRE

Le 29 juin 2022, la loi électorale pourvoyant organiser les élections du quatrième cycle électoral, a été promulguée par le Président de la République. L'article 13 a ouvert la voie à l'égalité dans la politique congolaise, avec de nouveaux mécanismes incitatifs volontaires pour encourager la participation politique des femmes. Néanmoins, la loi diffère de la pratique et les femmes continuent de représenter que 10 % de l'Assemblée nationale.

Des obstacles structurels, économiques et sociaux continuent d'empêcher les femmes de se présenter à des postes politiques, mais, à l'approche des élections nationales de 2023 en RDC, il n'y a pas de meilleur moment que maintenant pour s'assurer que les dirigeants politiques mènent le changement au sein de leurs institutions, aidés par les incitations déjà inscrits dans la loi électorale actuelle.

## Contexte

Le 29 juin 2022, la réforme électorale pour les prochaines élections de 2023 en République démocratique du Congo a été promulguée, processus qui a reçu le plus grand soutien des réseaux de femmes. Les articles 11, 13, 22 et 47, parmi d'autres, ont été modifiés, l'article 13 se distinguant par sa déclaration claire sur l'importance d'une représentation politique 50/50.

Parmi les réformes majeures il y a notamment : la suppression des frais d'inscription pour les partis politiques qui auront aligné au moins 50 % de femmes et la suppression de l'incise renforçant la discrimination à l'égard de la femme et les personnes vivant avec handicap. La lecture qu'on peut en faire est que les partis politiques sont appelés à promouvoir la parité dans leurs institutions.

Succès tant attendu, la réforme électorale ouvre la voie à un véritable changement qui se dessine dans la politique congolaise. Les femmes en RDC sont prêtes à gravir les échelons politiques, et les citoyens congolais sont prêts à les voir monter ; une étude menée par ONU Femmes et la Suède sur les dernières élections a montré que les candidates politiques sont plus susceptibles d'être élues.

Néanmoins, des facteurs structurels, économiques et sociaux continuent de décourager les femmes de se présenter aux élections et d'avoir accès aux institutions politiques.

Cette note d'orientation offrira un résumé des changements que la réforme électorale a apportés et réfléchira sur son évolution, ses réalisations et les défis probables pour les élections de 2023.

## Participation politique des femmes et parité en RDC

La constitution de la RDC établit une base pour l'égalité des sexes, mais cela est loin d'être atteinte. Les statistiques montrent que plus de 42,8% des femmes en RDC sont des survivantes de violences domestiques, 39% des femmes congolaises ont été menacées ou blessées et 27% des femmes en RDC sont victimes de pratiques traditionnelles néfastes. Les inégalités imprègnent différents domaines de la société ; très peu de femmes ont accès à des emplois décents, et les femmes et les filles ont moins de chances d'avoir accès à l'éducation que les hommes et les garçons.

Le champ politique n'est pas étranger à ces constats. Les femmes qui souhaitent entrer dans les institutions politiques sont souvent victimes d'abus, de harcèlement, d'une masculinité toxique et de stéréotypes sexistes, qui les découragent même de postuler à des postes. La participation politique des femmes en RDC a diminué au cours des deux dernières élections, passant de 13,6 % en 2006 à 11,7 % en 2018. Les stéréotypes de genre affectent non seulement les femmes avant d'entrer en politique, mais continuent également d'être infligés lorsque les femmes entrent dans les partis politiques (étude ONU Femmes). « C'est un domaine dominé par les hommes, on dit aux femmes qu'elles seront victimes d'abus », a déclaré un panéliste lors d'un débat d'ONU Femmes.

Les femmes en RDC n'occupent actuellement que 27% des postes au plus haut niveau de prise de décision au niveau national au parlement et au gouvernement, dont 10% à l'Assemblée nationale. Néanmoins, les conclusions d'une étude menée par ONU Femmes et la Suède sur les élections passées montrent que les femmes sont proportionnellement plus susceptibles d'être élues que leurs homologues masculins. La représentation politique des femmes est passée de 8,4 % en 2006 à 10 % en 2018 au niveau national ; 6,8 à 10,2% au niveau provincial ; et 4,6 à 19% au niveau sénatorial, malgré une baisse de leurs candidatures. Les citoyens congolais sont prêts à voir les femmes politiques monter en puissance.

Atteindre une représentation politique égale hommes-femmes en RDC est fondamental pour le développement durable du pays, et il n'y a pas de meilleur moment pour atteindre la parité que maintenant. Les femmes doivent se sentir encouragées à se présenter à des postes politiques de haut niveau. Comme l'a souligné Son Excellence Madame la Ministre du Genre, famille et enfant en RDC, Gisèle Ndaya Luseba, « ce thème arrive à point nommé dans la perspective des prochaines élections de 2023 pour faire face aux nombreux défis relatifs à... la participation des femmes à la vie politique et la conquête démocratique du pouvoir ».

## Changements souhaités par la société civile

A l'approche des élections générales de 2023, la société civile congolaise a souhaité que la loi électorale reflète l'impératif de parité au Parlement :

- L'irrecevabilité des listes de candidats des partis politiques qui ne considèrent pas la représentation paritaire des femmes et des hommes
- La suppression de la phrase « la non-représentation des femmes ou des personnes handicapées ne constitue pas un motif d'irrecevabilité de la liste concernée » de l'article 13
- La représentation d'un 30% de jeunes, de personnes en situation de handicap et d'autres personnes vulnérables sur les listes électorales
- Dans les circonscriptions électorales avec plus d'un siège à pourvoir, un siège à réserver exclusivement aux femmes candidates

## Changements implémentés

La loi électorale a apporté les modifications suivantes :

### RÉALISATIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Les listes électorales avec au moins 50% de femmes dans une circonscription sont exonérées des frais
- La suppression de la phrase « la non-représentation de la femme ou des personnes handicapées ne constitue pas un motif d'irrecevabilité de la liste concernée » de l'article 13 (voir *figure 1*)

### RÉALISATIONS AU SÉNAT

- Dans une circonscription électorale de plus de trois sièges, si aucune femme ne se présente dans l'ordre pour être proclamée élue, un siège est automatiquement attribué à la femme ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- Finalement, cette réforme n'a pas abouti. L'Assemblée nationale a prévalu conformément aux procédures législatives parlementaires.

## L'évolution de l'article 13



Figure 1

## Quels sont les changements qui résulteront de ces réformes ?

L'objectif de ces réformes est de faciliter l'inclusion des femmes candidates dans les partis politiques. Certains des changements positifs susceptibles de se produire lors des prochaines élections sont les suivants :

- Il y aura beaucoup de femmes sur les listes de candidats, ce qui peut avoir un impact symbolique progressif sur l'augmentation du taux de femmes au parlement, et par conséquent dans différents domaines de la société
- L'exonération du paiement des frais de cautionnement ne s'appliquera qu'aux circonscriptions électorales dont les listes sont pourvues d'au moins 50% de femmes. Cela peut inciter les partis politiques qui n'ont pas encore atteint la parité à s'efforcer d'y parvenir avant 2023
- La loi électorale est de plus en plus conforme à la constitution en termes de genre
- La suppression de « la non-représentation de la femme ou des personnes handicapées ne constitue pas un motif d'irrecevabilité de la liste concernée » de l'article 13 apaisera les mouvements politiques féminins qui aspiraient à voir le changement

## Quels obstacles subsisteront ?

Malgré les réformes électorales, de nombreux obstacles subsisteront pour les femmes souhaitant intégrer les partis politiques :

- L'absence de contraintes et de sanctions dans la réforme rend le processus d'intégration du genre vers la parité très lent, car les partis ne sont confrontés à aucun revers s'ils ne remplissent pas les critères de parité
- Les partis politiques qui peuvent payer les frais de cautionnement ne prendront probablement pas au sérieux le « seuil de 50 % de femmes pour ne pas payer les frais »
- L'absence de quotas volontaires et de sièges réservés rend difficile d'atteindre et de dépasser 30% de femmes dans les futurs cycles électoraux, à moins d'une volonté forte des partis politiques
- La règle actuelle de recevabilité des listes de candidats est la suivante : la loi prévoit à l'article 22 l'irrecevabilité des listes de partis ou de regroupements politiques qui n'ont pas atteint 60% des sièges en lice. Cette disposition s'applique dans les circonscriptions à plusieurs sièges. Selon cette règle, l'utilisation des femmes pour échapper aux conditions de recevabilité des listes aura un impact sur la qualité de l'intégrité électorale
- Il existe un risque que les listes où les femmes sont fortement représentées et susceptibles d'atteindre le seuil de 60%, notamment les partis politiques de femmes, les partis de jeunes et les partis sans bases nationales, soient rejetées faute de moyens financiers
- Le renforcement des capacités et le changement des mentalités au centre des institutions politiques sont essentiels pour garantir que les candidates élues ne soient pas confrontées à la discrimination, au harcèlement et aux stéréotypes sexistes lorsqu'elles sont élues. Sans un changement d'idéologie au cœur du domaine politique, les réformes juridiques ne peuvent garantir l'autonomisation et la protection des candidates.

## Prochains pas

- Renforcer les connaissances et les compétences des femmes dans la société civile, afin de renforcer leur confiance pour se présenter à des postes politiques
- Encourager les femmes de la société civile qui sont déjà au pouvoir à entrer dans la sphère politique et/ou à s'organiser dans des partis politiques dirigés par des femmes et des jeunes
- Fournir un soutien et une formation professionnelle aux partis politiques dirigés par des femmes et des jeunes qui n'ont peut-être pas accès à certains outils ou financements
- Organiser des campagnes de sensibilisation dans les villes, pour les prochaines élections de 2023, afin que la société civile ait une bonne compréhension de la réforme électorale, de la parité en politique, des candidats qui se présentent et pourquoi leur vote compte
- Renforcer la confiance, les compétences et l'autonomisation des femmes élues dans les missions parlementaires
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la parité des sexes pour les partis politiques, afin de s'assurer que les stéréotypes et les normes de genre ne se répandent pas dans les élections de 2023. Créer des campagnes de sensibilisation sur la masculinité positive pour changer l'état d'esprit du domaine politique
- Développer des projets axés sur la lutte contre la violence électorale, en particulier celle qui vise les femmes candidates
- Plaider pour l'harmonisation des dispositions constitutionnelles (concernant les hommes et les femmes) et de la loi dans les commissions constitutionnelles, en particulier dans toutes les matières qui touchent à la parité

Photo: ONU Femmes/Marina Mestres Segarra

